

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 18 septembre 2002 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	15

L'an deux mille deux et le **mercredi 18 septembre à 20h00**, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de

ses séances, sous la présidence du 1er adjoint, **M. RODET Georges**

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **10 septembre 2002**

Date d'affichage : **10 septembre 2002**

Présents : Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET - Jean-Claude GONOD - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Alexandre PROST - Françoise BILLOUD - Georges LAURENT - Joël CORNATON - Christophe HUMBERT - OVIQUE Isabelle .

Absents :

Excusés : Gilbert LAISSARD,

Pouvoir : Gilbert LAISSARD donne pouvoir à Yves FAVIER

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2002 est approuvé.

TRAVAUX ECOLE

Georges RODET fait part de l'avancement des travaux :

- Les peintures des trois salles sont en phase de terminaison,
- Plafond : terminé sauf au dessus de la garderie en attendant que la toiture soit faite,
- Plomberie - chauffage: phase de terminaison
- Les sols collés seront faits la semaine 39,
- Electricité : prévu pour le lundi 23/09.

En conclusion : A la fin du mois le plus gros sera exécuté, il y a environ deux à trois semaines d'avance et les dépenses ont été réglées à 40 %.

CARTE COMMUNALE

Jean-François NALLET fait part :

- de la réunion du 19/09 : analyse des zones naturelles et agricoles à protéger
- de la prochaine réunion en date du 27 septembre qui abordera la présentation du « porter à connaissance » (recommandations et obligations à prendre en compte pour l'élaboration de la carte) et la visite sur le terrain des zones pressenties pour l'ouverture à l'urbanisation.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La réunion de lancement du dossier a eu lieu le 4 septembre. Le bureau d'étude retenu, Saunier Environnement, a présenté les trois étapes importantes :

- le diagnostic de la situation existante (enquête courrier, état général de l'assainissement, prélèvements, essais de perméabilité...),
- l'élaboration de scénarios comparatifs chiffrés décrivant les possibilités d'assainissement,
- l'élaboration du schéma directeur à soumettre à l'enquête publique.

La prochaine réunion aura lieu le 20 novembre 2002.

BRANCHEMENT EGOUT

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de faire réaliser les travaux par l'entreprise EGTP pour l'habitation de Mr et Mme VUILLOD. Entre-temps, une autre demande a été faite par Mr LADEGAILLERIE. Un autre devis a été demandé à E.G.T.P et à l'entreprise ROUX pour ces deux branchements eaux usées. L'entreprise ROUX a été retenue (la moins chère) et les travaux ont été faits la semaine du 19/08.

ENQUETES PUBLIQUES

Exploitation et extension du Centre de sélection de la Volaille de Bresse à ST ETIENNE DU BOIS :

Françoise BILLOUD présente une synthèse du dossier et le conseil municipal n'émet aucun avis vu que l'enquête publique n'est pas terminée. Le Conseil se prononcera lors de la prochaine réunion afin que les conseillers puissent prendre connaissance du dossier.

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur de la demande de Mr BASSET à VILLEMOTIER :

Mr BASSET s'engage à limiter les nuisances olfactives au maximum, et à remettre à jour la carte d'épandage. Le commissaire enquêteur donne son accord pour la réalisation vu que cette exploitation est implantée en milieu agricole.

LOGEMENTS COMMUNAUX

LOGEMENT ECOLE :

Mr RODET :

- rappelle la délibération en date du 17 juillet 2002 où le montant du loyer était fixé à 200 euros pour le logement communal situé à l'école publique,
- propose de mettre le loyer à 190 euros vu qu'il n'y a pas de garage par rapport aux autres logements,
- rappelle que c'est un logement de fonction d'instituteur, qu'il est loué à titre précaire, et devra donc être immédiatement libéré si un instituteur en fait la demande,
- donne lecture de la demande de location formulée par Melle LAMBERET Karen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de louer à Melle LAMBERET Karen à compter du 01/10/02,

FIXE le loyer à 190 euros mensuel,

AUTORISE un adjoint à réaliser l'état des lieux, à signer le bail de location.

LOGEMENT DE MR PANCHOT PASCAL

Georges RODET fait part de

- sa lettre informant qu'il quittera le logement en date du 30/11 mais il pourra être libéré au 30/09,
- propose comme candidature (par ordre d'arrivée) : Mr GAUDET Marcel à compter du 01/11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de porter le préavis à deux mois pour Mr PANCHOT soit jusqu'au 30/10

ACCEPTE de louer à Mr GAUDET à compter du 01/11 mais il bénéficiera de deux mois gratuits afin de faire des travaux lui-meme,

FIXE le tarif du nouveau loyer mensuel à 200 euros avec le garage,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à réaliser l'état des lieux et signer le bail correspondant.

PERSONNEL COMMUNAL

Georges RODET fait part de la demande de retraite de Denise RENOUD à compter du 30/09/02 et propose de ne pas renouveler le poste de garde champêtre.

En attendant la fin des travaux de l'école (février 2003), le travail sera effectué par Jean PHILEBRE et Martine BOUVARD.

TARIF GARDERIE

Le conseil municipal décider de modifier les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 01/10 ainsi qu'il suit :

- * De 7 h 30 à 8 h 30 : 1,85 Euros,
- * De 16 h 00 à 17 h 00 : 1,85 Euros,
- * De 16 h 00 à 18 h 30 : 2,50 Euros.

CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal donne mandat au Président du Centre de Gestion afin de négocier un contrat d'assurance collective pour les risques statutaires.

RETROCESSION CHEMINS D'EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Georges RODET donne lecture de la lettre de l'association foncière Bény-Marboz en date du 20/07/02 qui propose à titre gratuit une rétrocession à la Commune des chemins d'exploitation sur un total de 3430 mètres. Le Conseil Municipal donne son accord.

MEDAILLE

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition d'une médaille d'argent pour la promotion du 04 décembre 2002 au profit d'un sapeur pompier.

VOTE à cet effet la somme nécessaire à prélever sur les crédits de l'article 6232 du budget communal.

INSTALLATION DES NOUVEAUX INSTITUTEURS

La nouvelle équipe pédagogique est en place depuis la rentrée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remboursement caution et virements de crédits :

Suite aux changements de locataire dans les différents logements communaux et après état des lieux de chaque appartement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de rendre la caution à :

- Mr et Mme PONTIUS Gérald pour un montant de 365.88 Euros,
- Melle ROBIN Alexandrine et Mr MICHON Thibaut pour un montant de 335.39 euros,

DECIDE du virements de crédits : section investissement : diminution du compte 020 (dépenses imprévues) et augmentation du compte 165 (caution) pour la somme de 702 euros.

Repas du C.C.A.S :

Le repas aura lieu le 19 octobre à la salle Garavand et sera servi par le Restaurant « La Mère Moissonnier ». Au total 80 personnes de plus de 70 ans sont concernées.

Centrale d'Enrobage :

Le groupement SCREG-COLAS-PERRIER a présenté une déclaration de fin d'activité d'exploitation.

Fonds Solidarité logement :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la contribution au fond de solidarité logement pour 2002 et accepte de verser 0.30 euros par habitant (188.10 euros pour la commune).

S.N.C.F. :

La S.N.C.F. envisage de vendre au plus offrant l'immeuble situé à Aussiat (section B2 n° 291p) et la commune décide de ne pas se porter acquéreur.

Communauté de Communes :

Lors de la réunion du 9/10, différents points ont été abordés :

- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- Point sur les déchets ménagers, préparation du renouvellement du service collecte.

Voirie :

Les travaux de rechargement sont faits, l'enduit aux Petits Grillets et au Maniller, l'enrobé de la voie reliant le bourg au stade doit être fait début octobre.

Ancien Bureau d'école :

Le Conseil Municipal décide de donner un ancien bureau d'école à Madame CHARASSE Martine pour ses 20 années aux postes d'institutrice et de directrice de l'école.

Syndicat d'Aménagement SEVRON-SOLNAN :

Le projet d'installation d'une vanne automatique sur le Solnan a été relancé auprès du Service Hydraulique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
Cette initiative a été prise par les Communes de Bénny et de Villemotier.

COMITE DES FETES :

Michèle DANANCIER nous fait part du bilan du comité des fêtes, il semble très encourageant et le conseil municipal leur souhaite de continuer dans ce sens.

PARCELLES ROBIN :

Au mois d'août, l'achat a été signé chez le notaire.

Arrêt Car :

Une demande d'arrêt supplémentaire a été faite au lieu dit «les Jacquets » pour l'enfant Morgane GUIBERT. La société Bresse Revermont n'émet pas d'objection. La demande a été transmise au Conseil Général -service des transports scolaires - seul habilité à donner un accord définitif.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Une réunion de réflexion aura lieu le 24 septembre à la Mairie de ST ETIENNE DU BOIS.